

# Ville de Saint-Flour



Compte administratif 2019

2

# Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Compte Administratif



# Fonctionnement

## a) Fiscalité

Évolution de la fiscalité : baisse des taux d'imposition locaux



Comme nous nous y sommes engagés, la baisse des taux d'imposition locaux est effective depuis 1993.

En 2019, les taux d'imposition locaux n'ont évolué après une diminution en 2017 pour que l'adhésion à l'EPF n'impacte pas fiscalement les ménages.

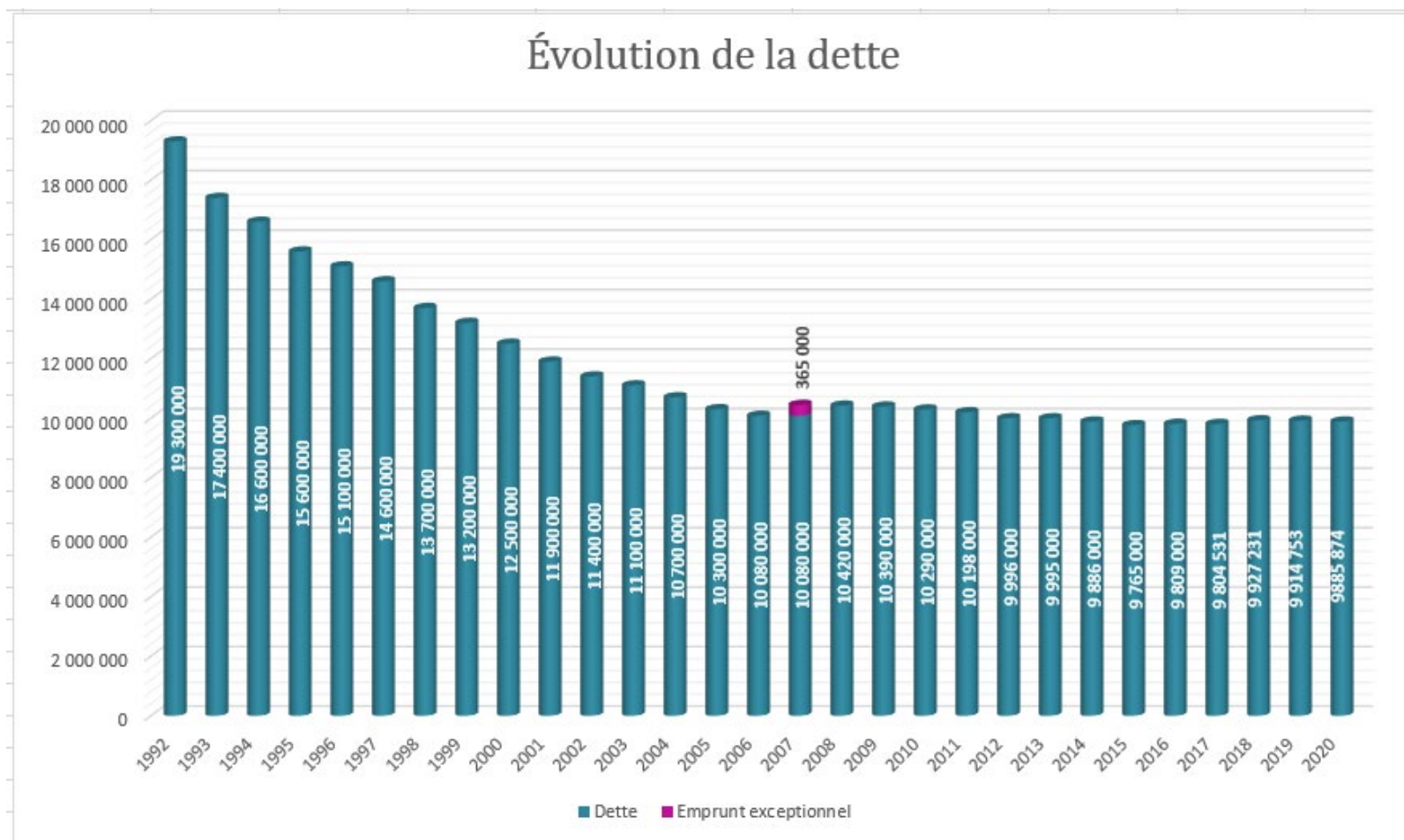
La revalorisation des bases nettes entre 2018 et 2019 est de :

- + 2,18 % pour la taxe sur le foncier bâti
- + 1,53 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- + 2,77 % pour la taxe d'habitation.

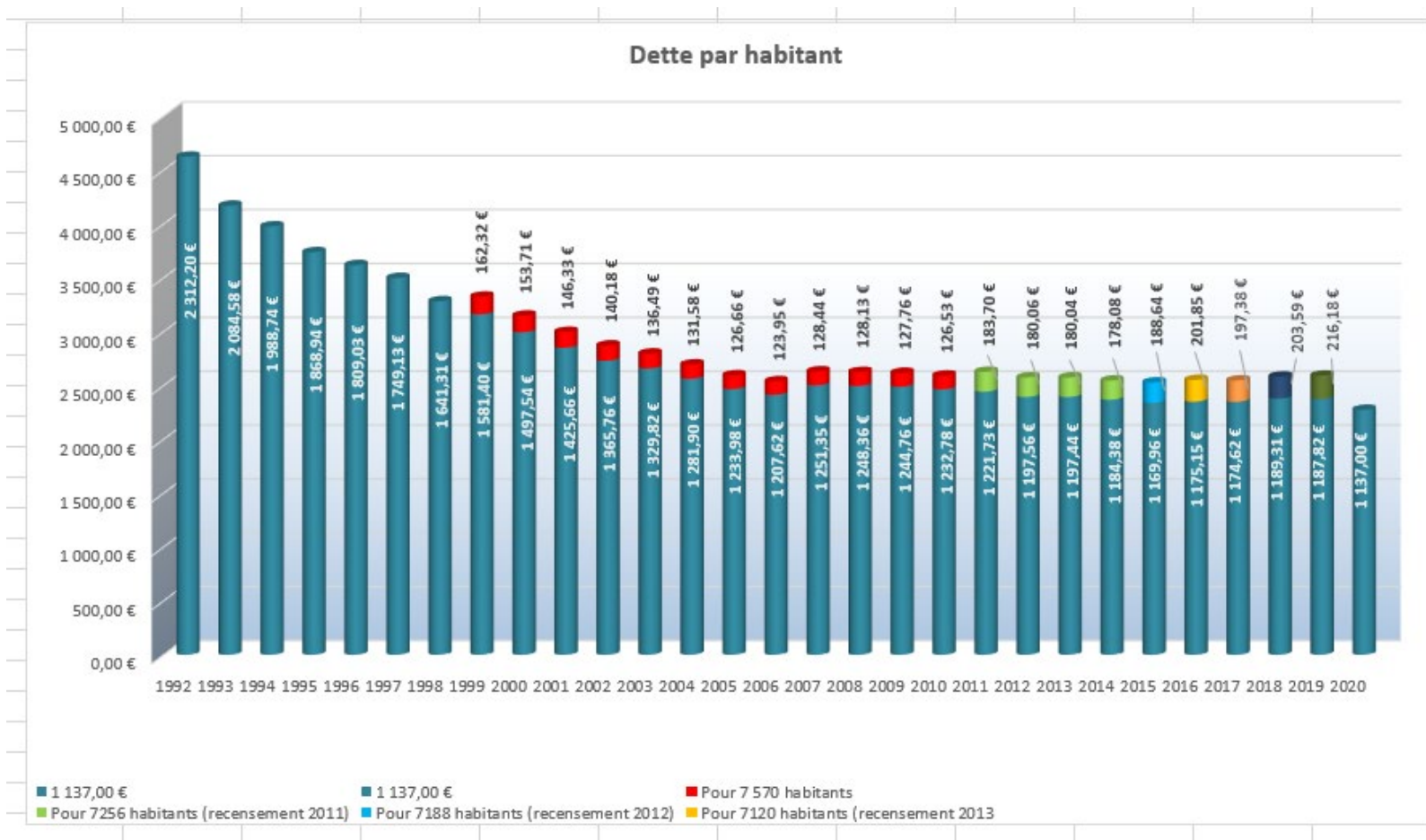
## b) Évolution de la dette

Le 1<sup>er</sup> janvier 1992 la dette de la Commune s'élevait à 19,3 Millions d'€.

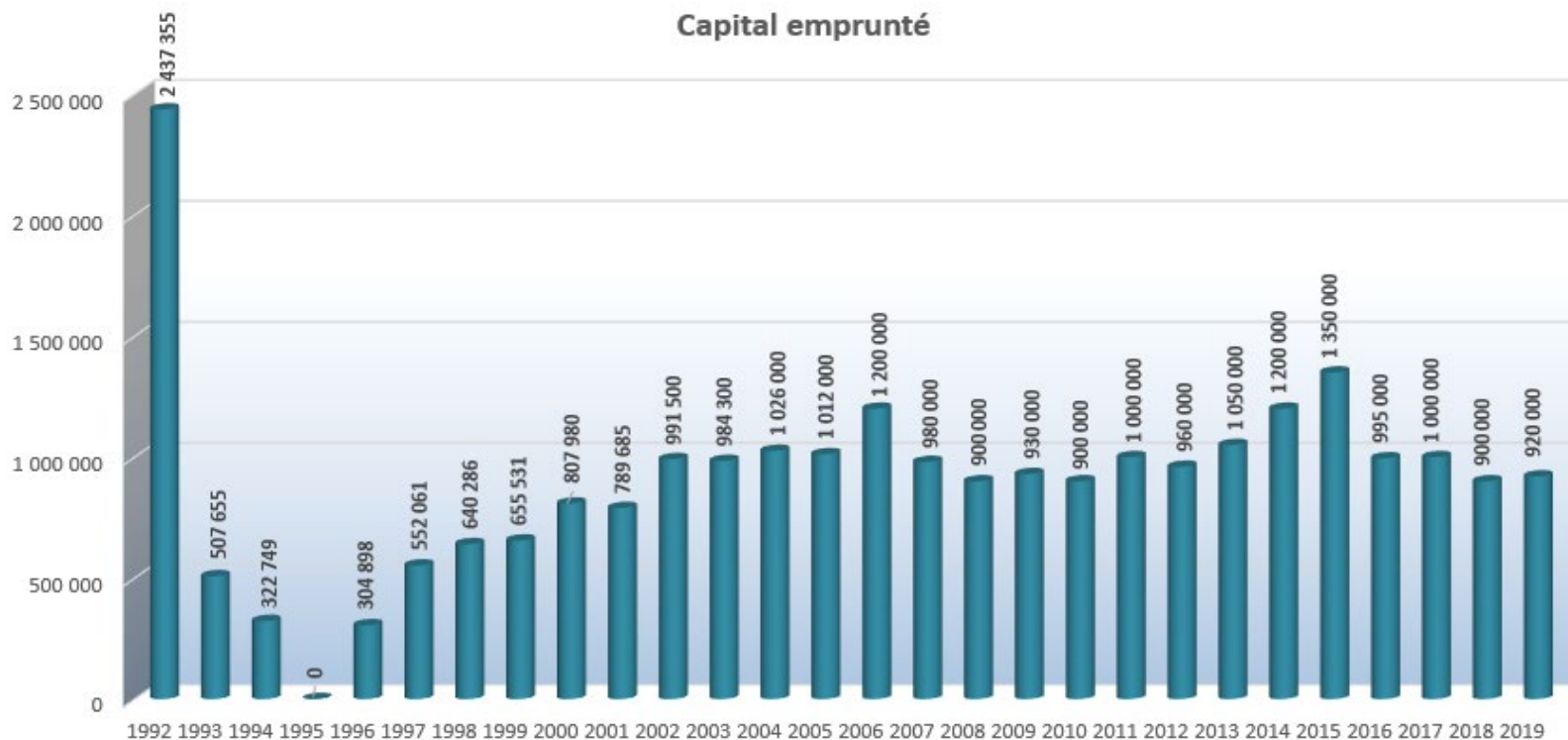
**Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 elle s'élève à 9 885 874 euros , soit une diminution de plus de 48% depuis 1992.**



Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement. En 2019, l'emprunt a été limité à 920 000 €.**



1 423 €



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. Puis de 2002 à 2016, le capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement. En 2019, l'emprunt contracté s'élevait à **920 000 €** pour un **capital remboursé de 948 880€**.

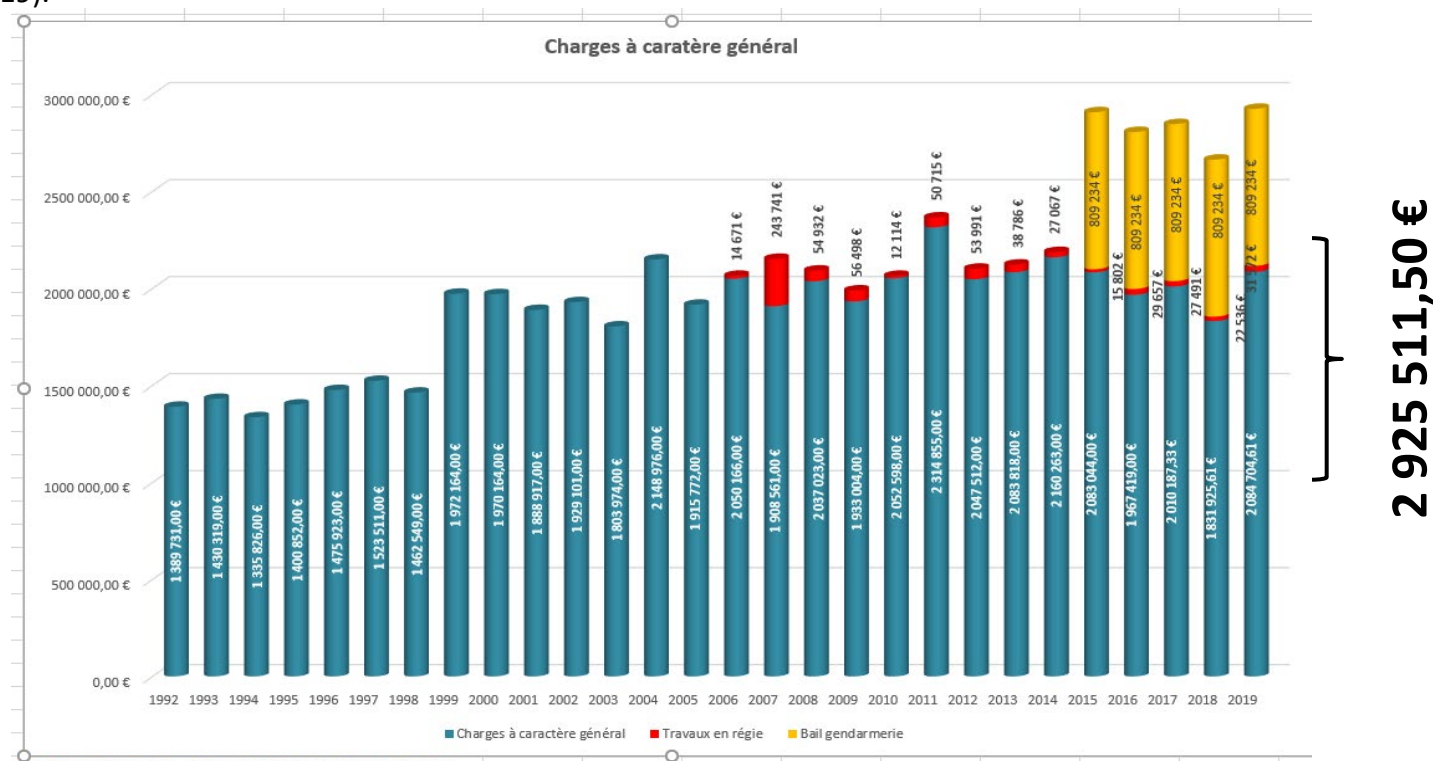
## c) Dépenses réelles de fonctionnement

### ✓ Les Charges à Caractère Général

Les charges à caractère général ont connu une progression en 1999 pour atteindre 1 972 164 €. Cette augmentation correspond à une forte volonté de développer une politique événementielle. La ville perçoit cependant des subventions importantes liées à l'organisation de ces manifestations, comme c'est le cas pour les Hautes-Terres.

En 2004 et 2011, la hausse ponctuelle est liée à l'opération « Tour de France ». Cette opération a reçu d'importantes subventions.

En 2019, ces dépenses s'élèvent à **2 893 938,61€** (hors travaux en régie). Le montant du crédit bail de la gendarmerie est de 809 234 €, donc à charges constantes ce sont 2 084 704,61 € qui ont été liquidés en 2019 (hausse de 9,57 % du chapitre 011 de 2018 à 2019).



## ✓ Les Charges de Personnel

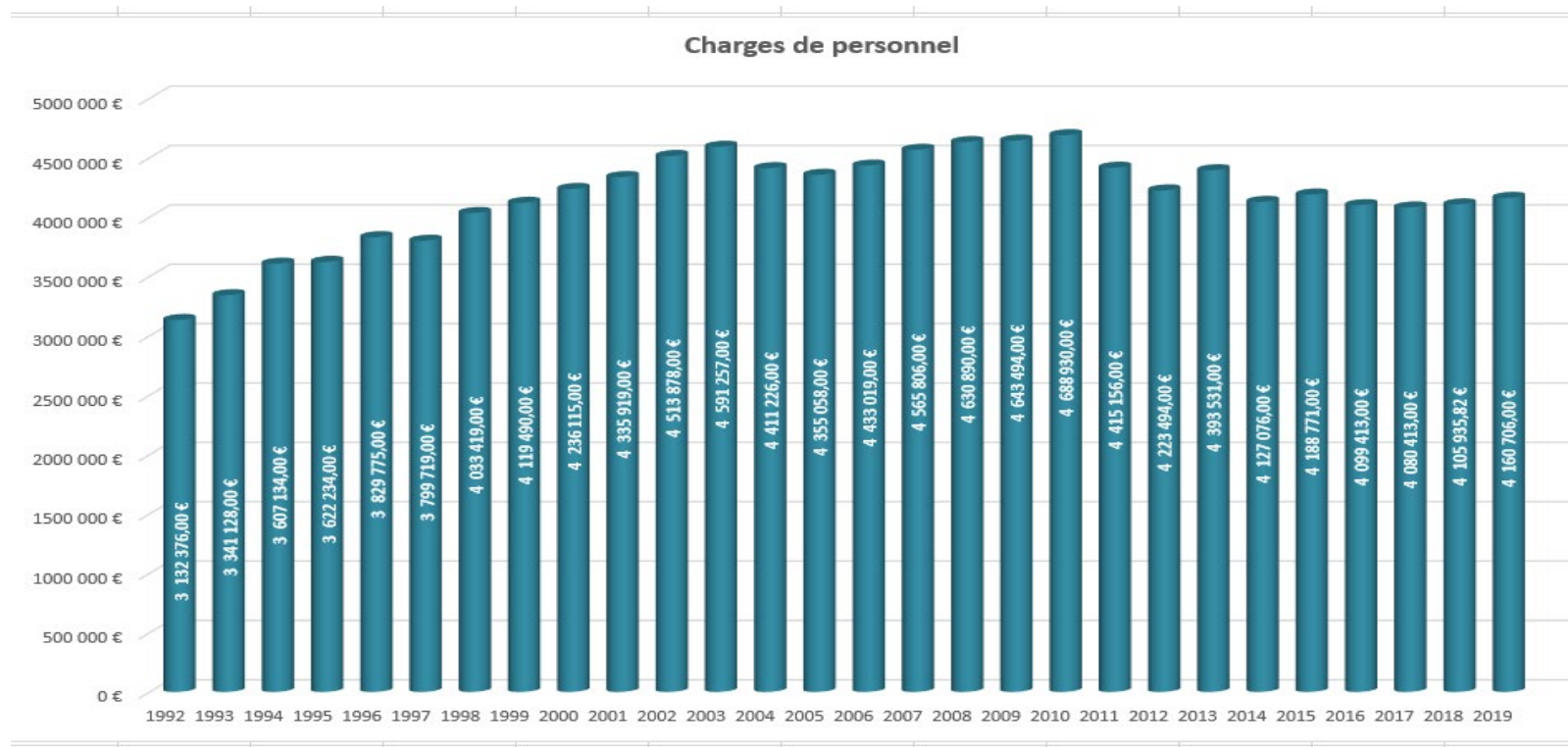
Les charges de personnel s'élèvent en 2019 à **4 160 705,73 €** contre 3 132 376 € en 1992. Elles ont subi des augmentations plus conséquentes en 1994, 1998 et 2002 pour les raisons suivantes :

- 1994 : recrutement de contingents importants de C.E.S. et C.E.C. dans le cadre de la politique sociale de la Commune.

- 1998 : recrutements des Emplois Jeunes.

- 2002 : application de l'accord sur l'A.R.T.T.

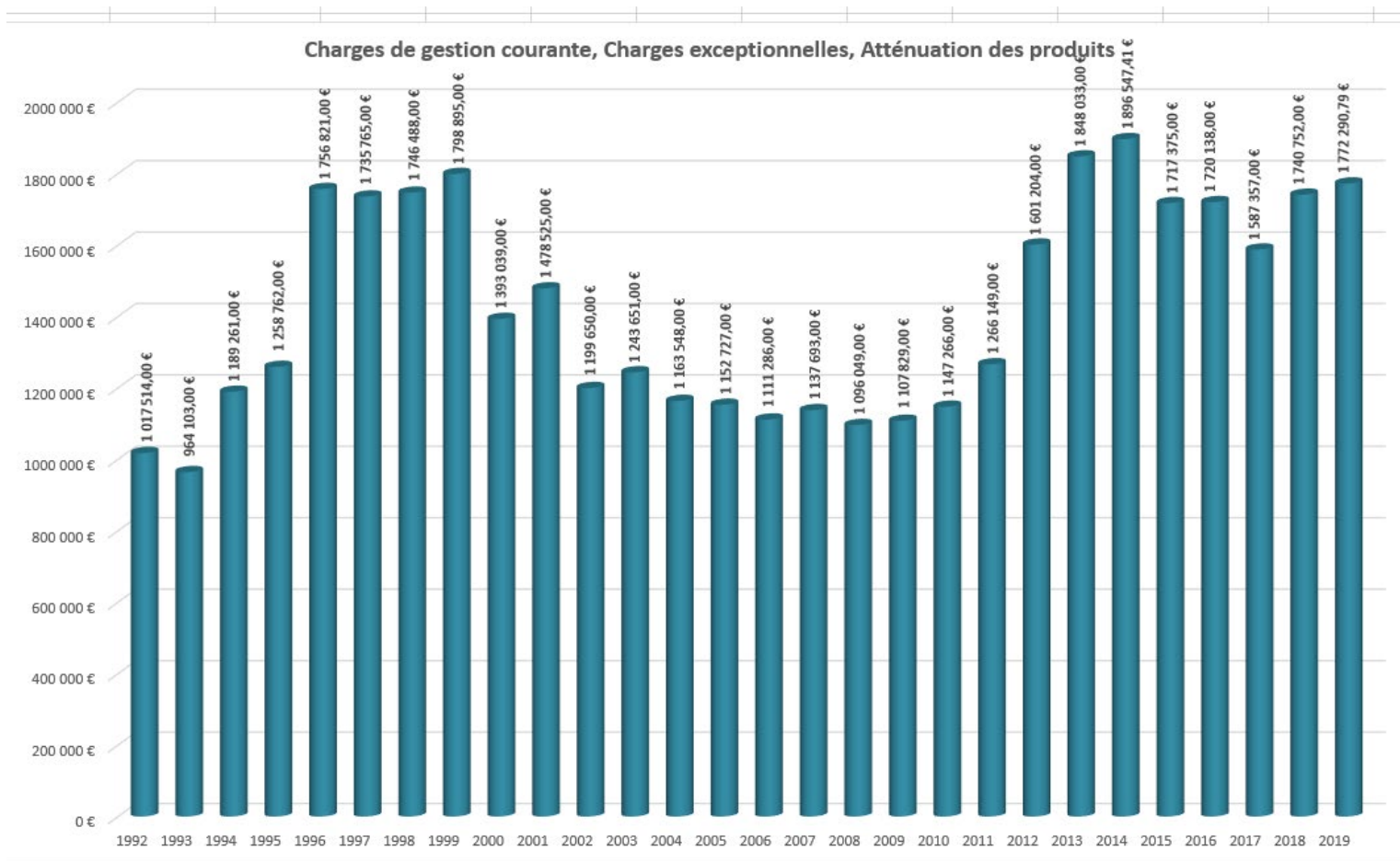
En 2019, les dépenses de personnel sont en hausse de 1,33 % par rapport à 2018 (hors travaux en régie). Cette hausse s'explique notamment par le non renouvellement par l'État de certains emplois aidés ayant entraîné des suppressions de postes.





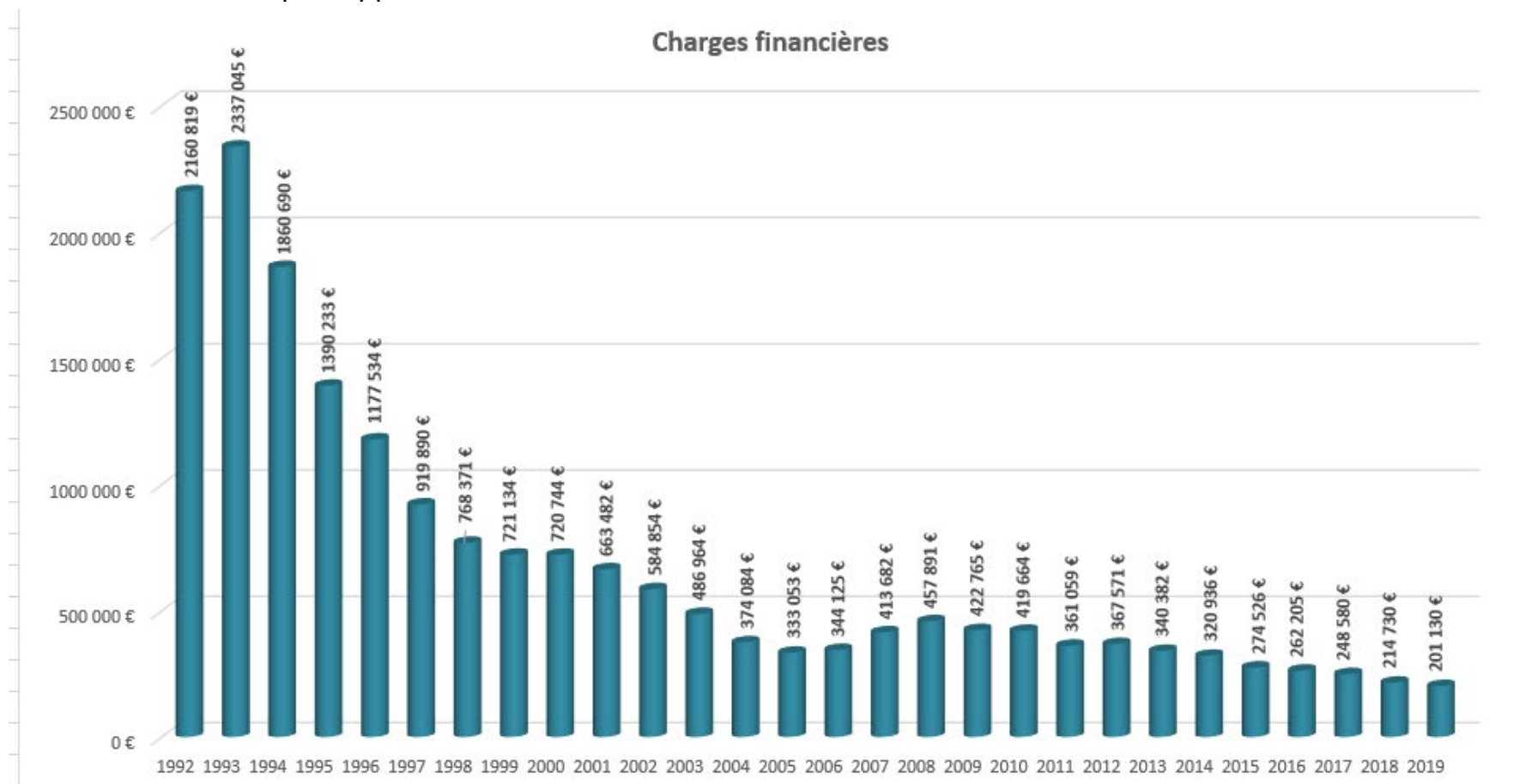
✓ Autres Charges (charges de gestion courante, charges exceptionnelles, atténuation de produits)

Ces charges ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre 1 798 895 €. Elles ont diminué à partir de 2000 à la suite de la suppression du contingent d'aide sociale pris en charge par le Conseil Départemental (300 000 €/an). En 2019, les charges de gestion courante s'élèvent à **1 772 290,79 €** et sont en hausse par rapport à 2018 (+ 31 539€).



✓ Les Charges Financières

Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2019, ce montant est **de 201 130 €**, soit une baisse de **91 %** par rapport à 1993.



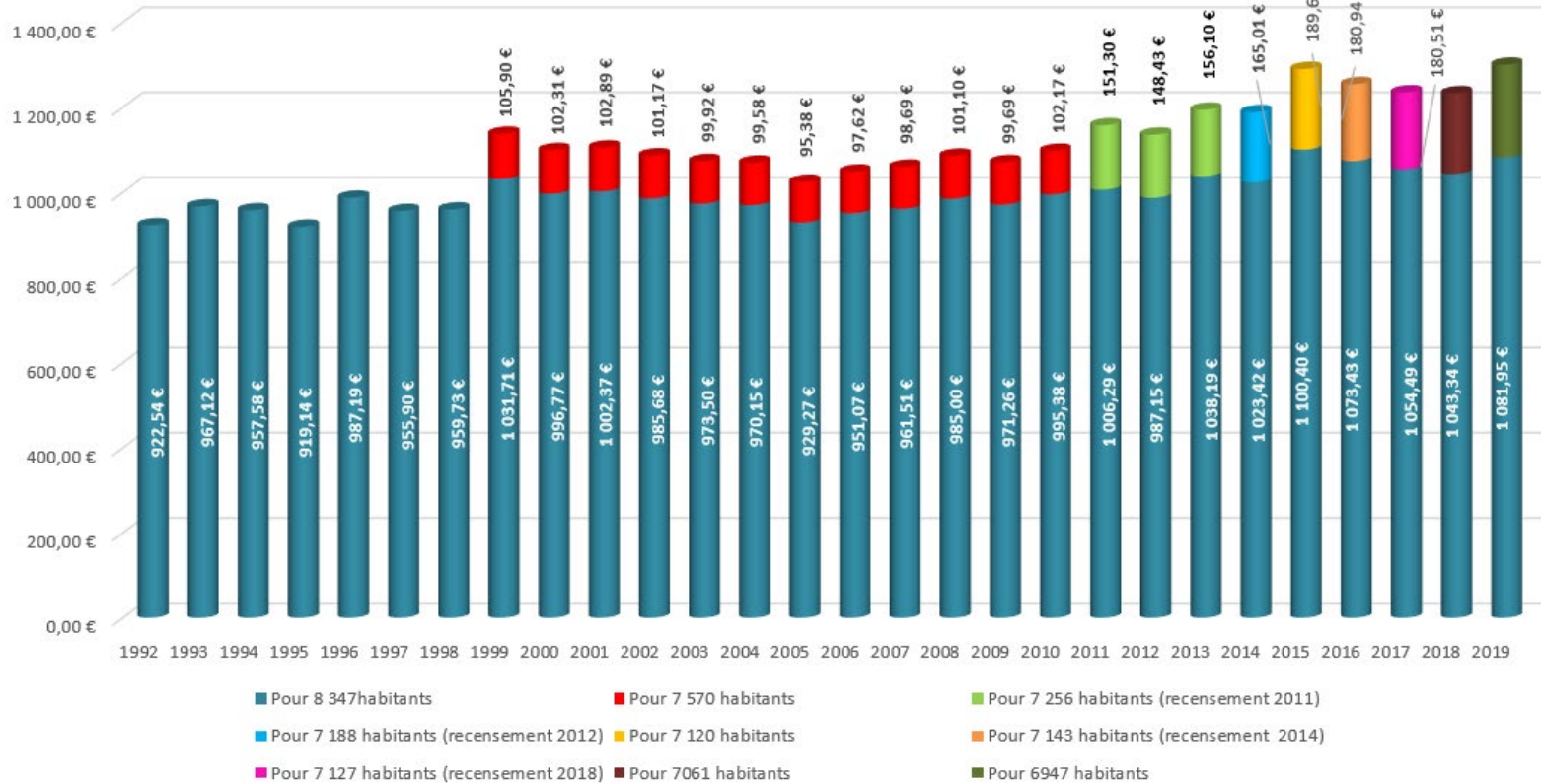
## ***d) Dépenses réelles de fonctionnement par habitant***

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 (hors travaux en régie) s'élèvent à **9 035 010,69 €** (8 708 801 € en 2018), elles sont en hausse de 3,75 % ( 326 210 € ) y inclus le montant du loyer versé pour la gendarmerie (809 234€), à charge constante :

- +9,57 % : Charges à caractère général.
- + 1,33 % : Frais de personnel.
- + 3,80 % : Pour les autres charges de gestion courante (subventions).
- - 5,83 % : Pour les intérêts d'emprunt.

Charges exceptionnelles : 10 003,84 € en 2019 contre 36 361,48 € en 2018.

## Dépenses réelles de fonctionnement par habitant



1 300 €



## ***e) Recettes réelles de fonctionnement***

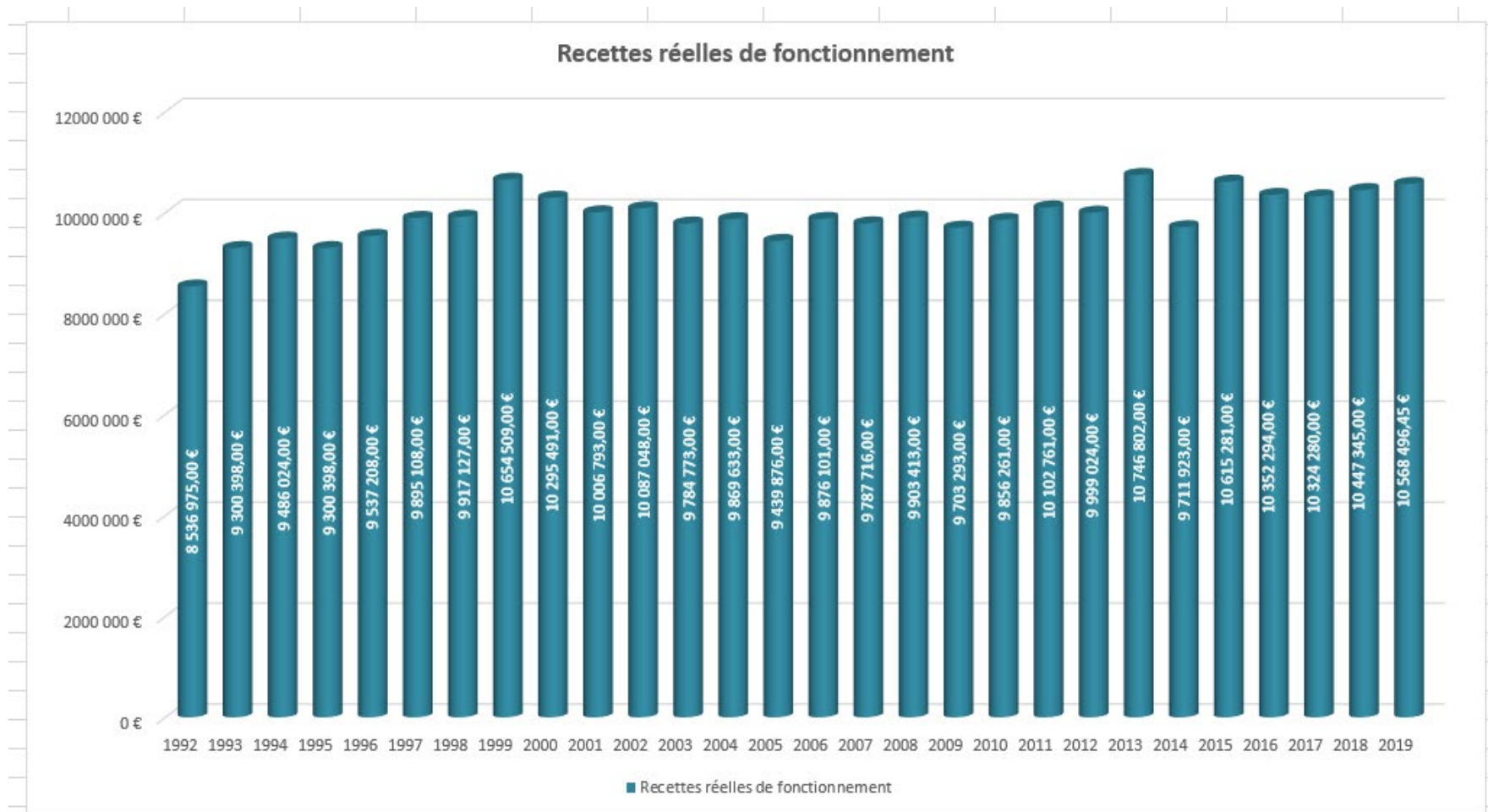
Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre le montant de 10 654 509 €uros. Elles sont stables depuis 2000, date de la mise en place de la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique). Cette stabilité nécessite que l'élaboration de nos budgets soit toujours effectuée avec rigueur.

À noter que l'évolution positive des bases de la Taxe Professionnelle (T.P.) qui s'élève à environ 5 Millions de Francs depuis 1999, n'est plus perçue par la commune. Cette somme, collectée par Saint-Flour Communauté, est utilisée pour mener à bien des projets d'intérêts communautaires.

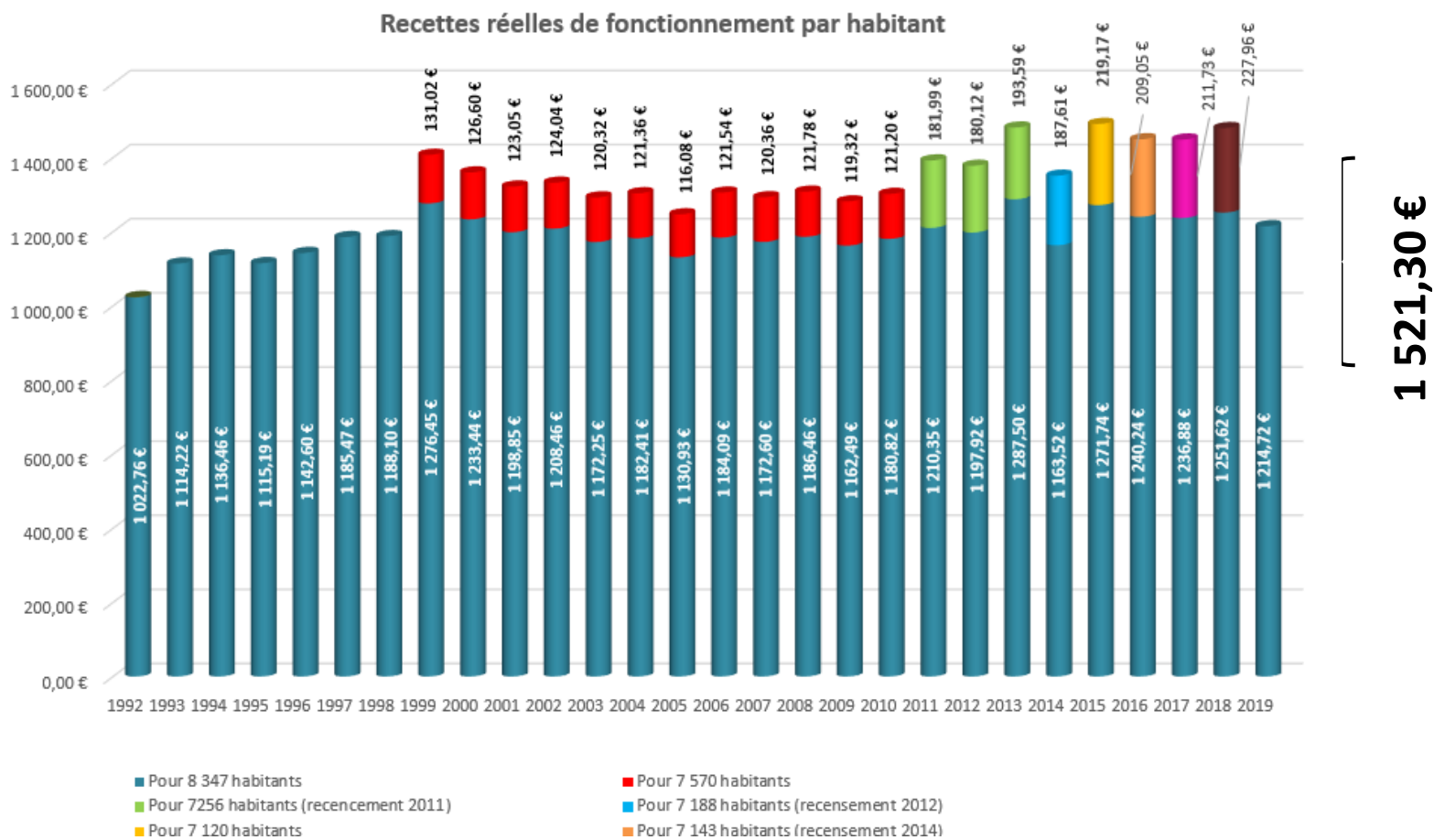
À noter cependant, une légère hausse des dotations de l'Etat (+ 9 814 €) après plusieurs années consécutives de baisse.

En 2019, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **10 568 496,45 €** (10 447 345 € en 2018). Elles sont en hausse de 121 151 €, à charge constante et y inclus le loyer de la gendarmerie.

Autres produits de gestion courante : 977 778,13 € dont le loyer de la gendarmerie.



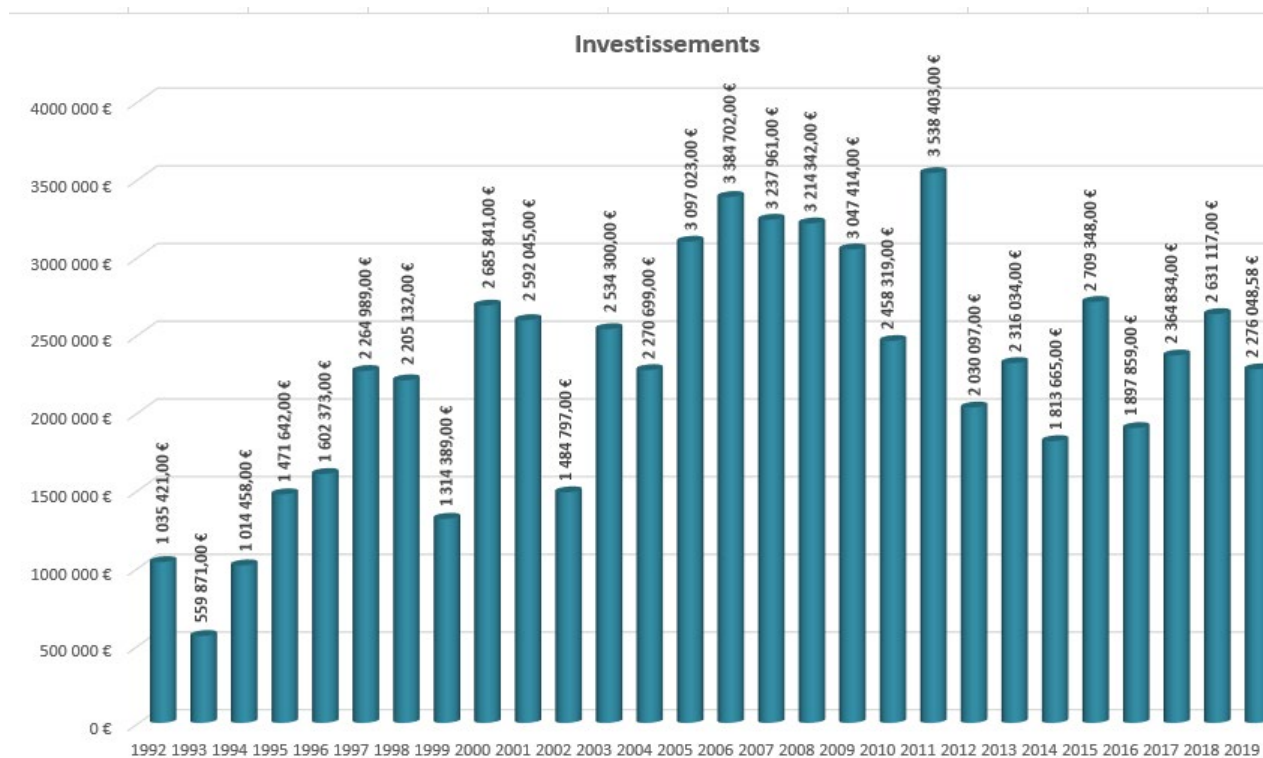
## f) Recettes réelles de fonctionnement par habitant



# Investissement

## a) Les dépenses d'équipement

En 2019, les dépenses d'équipement s'élèvent à **2 276 048,58 €** (taux de réalisation de 62 %). En 1993, les dépenses étaient de 559 871 €, elles ont été multipliées par 4,7 depuis cette date. Au cours de ces vingt dernières années, une politique rigoureuse a été poursuivie. En effet, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil départemental, Conseil régional, État, Union Européenne) pour l'obtention de subventions d'équipement et de Saint-Flour Communauté pour les fonds de concours.

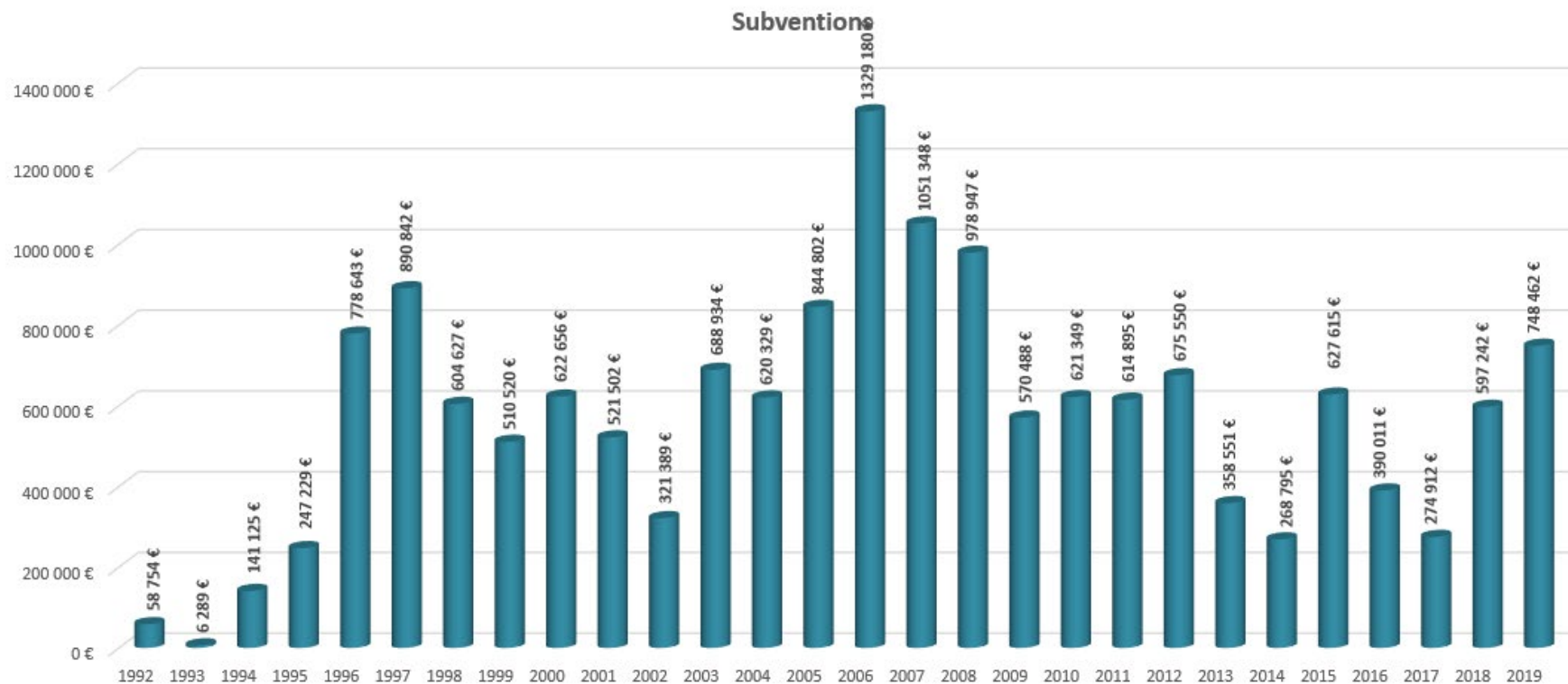




## b) Subventions d'équipement

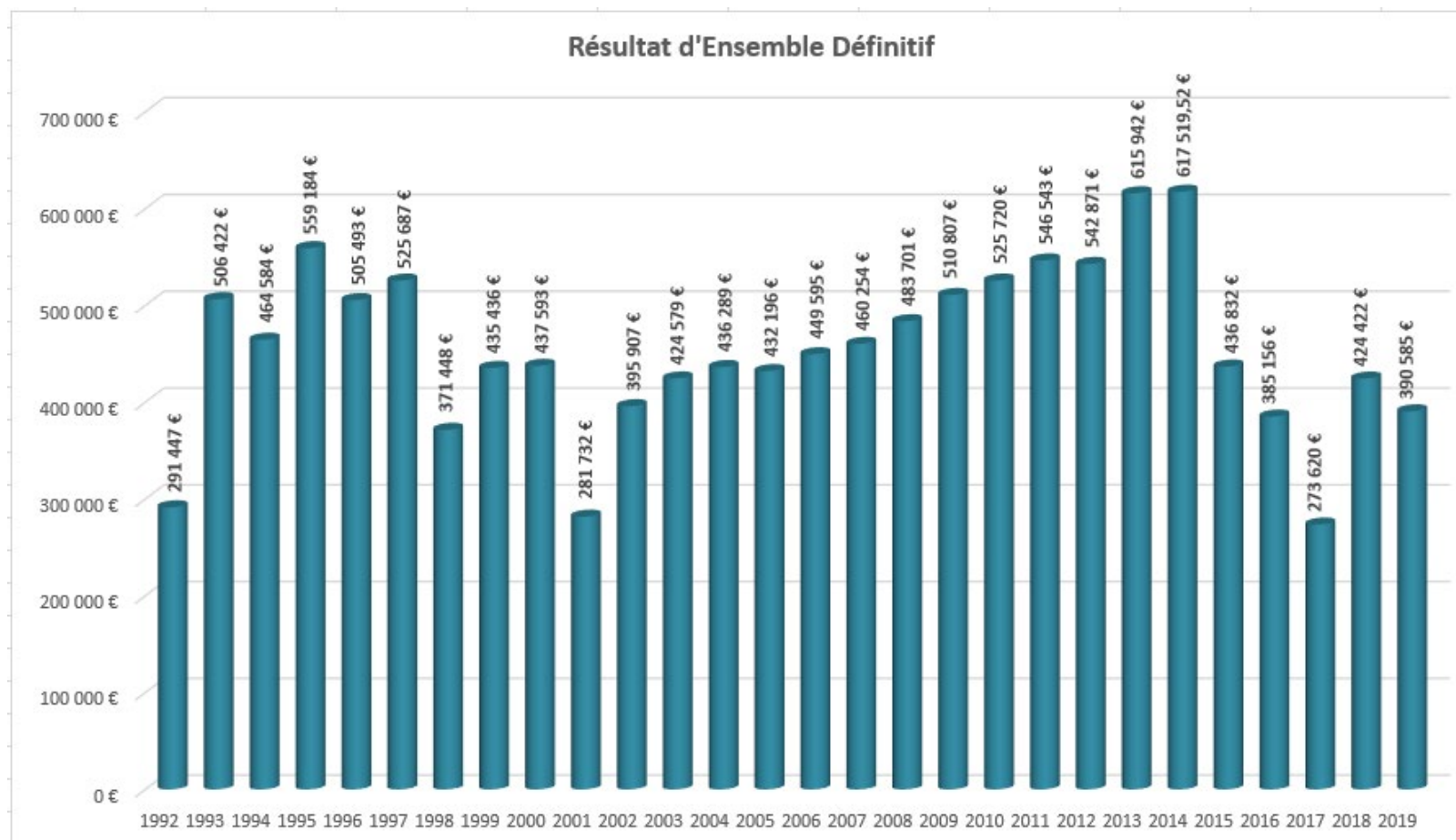
Depuis 1994, le montant des subventions d'équipement obtenues occupe une place importante dans le financement des projets de la ville.

Le montant des subventions 2019 s'élève à **748 462,02 €**, en hausse de 151 220 € par rapport à 2018.



### c) Résultat d'Ensemble définitif

En 2019, le résultat d'ensemble définitif s'élève à **390 585 €** ( - 33 837 € par rapport à 2018 ). Ce résultat est le fruit d'un important travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la fin des baisses de dotations versées par l'État.



## **Quelques chiffres clés pour l'année 2019 :**

Le Compte Administratif, indicateur précieux en vue des prochaines orientations budgétaires, confirme les objectifs que nous nous étions fixés.

- **Maitriser la dette de la ville** : la dette de la ville est repassée sous le seuil de 10 millions d'euros depuis 2012. Elle s'élève à 9 885 874 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. À titre de complément d'information : la capacité de désendettement de la Commune (dette totale/autofinancement brut) est désormais de 7 ans et 3 mois.  
La dette par habitant de la commune est de 1 423 € compte tenu de la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 (6 947 habitants).
- **Maitriser la fiscalité** : le budget de 2019 a été exécuté tout en maintenant à l'identique les taux d'imposition.
- **Poursuivre** la maîtrise des dépenses de fonctionnement 353 050 € ont été économisés sur les prévisions du Budget Primitif 2019.
- **Dégager un résultat global définitif positif** : 390 585 €
- **Moderniser nos équipements** : Un montant d'investissement de 2 276 048 millions d'euros a été réalisé en 2019 contre 2,63 millions € réalisés en 2018. Les reports en dépenses d'équipement s'élèvent à 1 392 374,34 € dont 299 083 € pour des travaux de voirie, 57 444€ pour la Place d'Armes , 82 993 € pour l'amélioration habitat, 95 000 € de mise en sécurité de l'église Sainte Christine et 86 263 € de travaux rez-de-chaussée commercial.
- **Ce compte administratif 2019 correspond à la gestion de la commune par la précédente municipalité.**

